

Anniversaire du piA?tonnier : un an de jeu du chat et de la souris entre la Ville et la LA?galitA?

COMMUNIQUE? DE PRESSE

29 Juin 2016

[Het persbericht in het NL](#)

A?

IL faut respecter l'Etat de droit (dixit Yvan Mayeur, 16 juin 2016)

Jeudi 16 juin, alors que la Ville, la RA?gion et Beliris s'apprA?taient A? annoncer quelques modifications au piA?tonnier (et le retour des voitures A? ses extra?mitsA?s et rue du Midi), l'auditeur duA? Conseil d'Etat a rendu un avisA? favorable A? laA? suspension des permis d'amA?nagement du piA?tonnier, recours introduit par des commerA?ants du centre-ville (en parallA?le avec le [recours introduit prA?cA?demment par l'ARAU, IEB, quatre riverains et une sprl](#) engagA?e dans le respect du patrimoine, qui, lui, n'est pas suspensif).

[L'avis de l'auditeur](#) retient deux A? moyens sA?rieux A?, susceptibles d'entraA?ner la suspension des permis.

Cet avis se fonde essentiellement sur le fait que l'amA?nagement de la zone piA?tonne repose sur un Plan de circulation encore en phase de test au moment de la dA?livrance du permis et surtout, sur [dix-huit ordonnances de police temporaires](#), des mesures par dA?finition limitA?es dans le temps et nullement destinA?es A? A?tre pA?rennisA?es sans dA?bat. Le A? Plan de circulation A? adoptA? en dA?cembre 2014

par le Conseil communal, À l'origine du piétonnier, ressort également fragilité du rapport de l'auditeur.

En retirant ses permis, ce 28 juin, soit la veille des plaidoieries, la Région espère éviter une décision qui entrainerait, noir sur blanc, le caractère illégal du projet. Une manoeuvre de plus qui ne fait que renforcer le malaise autour de la légitimité de ce piétonnier, impose coûte que coûte.

Les raisons de la contestations : esprit de contradiction ou appel au respect de l'Etat de droit?

S'appuyant sur l'indéniable À capital sympathie du principe de piétonnier dans le centre, la Ville de Bruxelles s'est crue autorisée À braver les étapes légales, d'abord en refusant le débat sur le Plan de circulation, qui n'a été rendu public que tardivement, en l'imposant ensuite en dehors des procédures requises, en évitant enfin de faire réaliser une étude d'incidences qui aurait permis d'éviter de nombreuses failles et faillites...

Ce 29 juin 2016, un an après la fermeture des boulevards du centre À la circulation automobile, le capital sympathie du piétonnier a fondu, la mobilité est loin d'être s'être améliorée et une grande partie du Pentagone souffre du report de circulation vers de nombreuses petites rues. Loin d'être incités À emprunter les transports en commun (dont l'offre a paradoxalement été dégradée), la plupart des automobilistes ont préféré changer de destination plutôt que de modifier leurs habitudes. Une autre culture de la ville ne se crée pas...

Les positions se sont À ce point crispées que certains souhaitent un retour pur, simple et définitif À la situation d'avant le 29 juin 2015. La Platform Pentagone déplore ce clivage, fruit d'un piétonnier mal pensé par la Ville qui, depuis sa tour d'ivoire, vante la vitrine et maîtrise les

victimes.

La Platform Pentagone, plus que jamais désireuse d'un véritable projet de société pour une ville apaisée, appelle au respect des formes légales dont l'objectif est précisément de concilier les différents intérêts lors de la mise en place d'un projet. A fortiori, un projet de cette envergure, dont il convient de se demander, au vu de l'énergie déployée par les autorités pour contourner les procédures légales, s'il ne relève pas davantage de la spéculation immobilière que d'un sympathique projet de « centre-ville apaisé ».

Faut-il accepter la politique du fait accompli ?

Face à la crainte d'un retour en arrière définitif, certains sont prêts à soutenir malgré tout ce piétonnier, dans l'espoir de corriger le tir en cours de route. Or, l'avis de l'auditeur vient nous rappeler que celui-ci est surtout et avant tout illégal. Si le Conseil d'Etat considère le retrait in extremis des permis comme une simple partie, cet avis a de fortes chances d'être suivi.

Dans ce dossier délicat, trop souvent réduit à une discussion pour ou contre, le danger bien réel de précédent ne semble pas préoccuper un grand nombre d'acteurs. Quand nous aurons accepté l'illégalité du piétonnier parce que c'est un projet qui va dans le bon sens, comment ferons-nous pour contester par la suite un autre projet qui irait dans le mauvais sens ?

D'autres dossiers en cours à la Ville de Bruxelles, mais aussi au niveau régional, démontrent à quel point le bras de fer entre « passage en force et « respect des procédures » risque de faire replonger tout le territoire bruxellois dans un urbanisme du fait accompli, que nous avons mis tant d'années à dépasser, et à renforcer le rejet de la classe politique par la population.

DAébat citoyen, projet serein

La Platform Pentagone appelle une nouvelle fois la Ville de Bruxelles à repartir sur des bases saines, étayées par une étude d'incidences approfondie et soutenue par un processus de concertation (à ne pas confondre avec une succession d'apartés) synonyme d'un véritable débat public, citoyen, adulte et serein. Il faut objectiver et résoudre les problèmes, en particulier ceux qui sont rencontrés par les riverains et les commerçants aux abords du piétonnier.

La **Charte de la Platform Pentagone** reprend les critères phare d'un projet commun tourné vers l'avenir. Ces critères inclusifs sont réaffirmés dans la **pétition de la Platform Pentagone** qui a recueilli (en ligne et sur papier) plus de 7.000 signatures.

D'autres modèles de piétonniers sont possibles : les suggestions de la Platform Pentagone

